

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 47 (1989)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Seuls des choix collectifs peuvent rendre l'acte individuel efficace  
**Autor:** Dreifuss, Ruth  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-139853>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Seuls des choix collectifs peuvent rendre l'acte individuel efficace

Ruth Dreifuss,  
*Secrétaire de l'Union syndicale suisse,  
Berne*

Aujourd'hui, il faut savoir que l'on gagne plus d'argent à détruire la nature qu'à la protéger. C'est le noeud du problème auquel nous sommes confrontés. Et cela ne peut être changé que par un choix collectif, un projet de société démocratiquement formulé et adopté. La propriété foncière, la liberté du commerce et de l'industrie ne confèrent pas des droits intangibles en démocratie: celle-ci doit nous permettre de nous donner des règles pour l'utilisation des biens limités: les droits des propriétaires fonciers ne peuvent être absolus face à la rareté des sols et à la nécessité d'un aménagement du territoire; la propriété d'une voiture individuelle ne peut être opposée aux coûts que la collectivité assume, aux dangers qu'elle fait courir à des tiers, aux dégâts qu'elle peut occasionner à l'environnement; la possession d'un appareil de production et d'un savoir-faire ne peut justifier la destruction d'une arboriculture, ni surtout les malaises d'une population.

On ne peut faire l'économie d'une solution collective par le simple appel à la responsabilité individuelle, laissant à chacun le soin de se débrouiller «pour nuire le moins possible». Individuellement, nous n'avons pas, dans cette société, un intérêt réel à protéger la nature! Nous n'avons pas intérêt à rouler à vélo, en assumant le risque d'inhaler les gaz d'échappement ou celui de mourir d'un accident. Nous n'avons pas intérêt à trier nos déchets tant que la collectivité se désintéresse de ce qui en est fait par la suite. A quoi sert-il de rapporter dans les magasins les piles usagées, si notre pays, pour respecter ses propres normes de pollution, n'a pas trouvé d'autre solution que de les exporter vers des pays moins sévères... et plus pauvres?

Un petit conte philosophique pourrait être consacré à la récupération de l'aluminium. Des années de militantisme astreignant et salissant, sans soutien politique, sans rémunération, ont fini par avoir raison, dans bien des cantons, de la bonne volonté des organisations de consommatrices. Et soudain, depuis quelques semaines, on assiste à une véritable explosion des possibilités de récupération de l'aluminium. On a même mis au point une espèce de «bandit manchot» pétri de bonnes intentions: une machine à sous qui fonctionne à l'aide de canettes en aluminium. Parce que l'on parle d'interdire les emballages en aluminium des boissons. Ce sont donc les producteurs de boissons et ceux de canettes qui, touchante unanimité, se font aujourd'hui les champions de ce qu'ils décriaient avant: la lutte contre le gaspillage de l'aluminium... et de l'énergie du même coup. La conversion n'a pas été provoquée par une prise de conscience individuelle, mais par la menace d'une contrainte collective. Puisse-t-elle se réaliser rapidement, sans être atténuée par les pressions économiques et les intérêts particuliers!

L'appel à la responsabilité individuelle ne prend son sens qu'à partir du moment où la prise de conscience politique et la contrainte ont été assumées collectivement: que les charges seront d'autant plus légères à supporter qu'elles seront supportées par le plus grand nombre; que les effets seront d'autant plus sensibles que la masse critique de tous ces comportements sera plus rapidement atteinte.

Loin de moi, cependant, l'idée de nier le rôle des groupes militants, des prophètes d'un monde plus respectueux de la vie... surtout s'ils mouillent leur chemise et renoncent à bien des agréments par souci de cohérence. Face aux choix qu'imposent les pollutions inhérentes à certains types de production, le mouvement syndical suisse est devenu de plus en plus conscient des risques de la croissance à tout prix. Après avoir beaucoup sacrifié aux mythes des «Trente glorieuses», le syndicalisme a découvert, dès la fin des années septante, les dégâts causés à l'environnement. Les syndicats n'ont pas joué un rôle de précurseur, mais un rôle de relais: ils se sentent partie prenante de l'économie, responsable de la vie économique de ce pays: malgré l'absence de participation dans les entreprises, malgré la précarité et la dépendance du statut du salarié, les organisations des travailleurs revendiquent non seulement le plein emploi, mais aussi — et surtout — que le travail ne soit pas nocif. Même si les critiques formulées à l'encontre d'Alusuisse n'ont pas émané des syndicats, ceux-ci les ont répercutées jusque dans les usines concernées. Dans la construction, c'est le syndicat FOBB qui a lancé des propositions, étayées par une étude scientifique, sur le nombre d'emplois qui peuvent être créés par la rénovation douce des immeubles et leur isolation thermique.

Face à cette alternative: création d'emplois ou écologie, le mouvement syndical choisit — parfois douloureusement, parfois avec retard, parfois malgré les craintes de travailleurs directement touchés — l'environnement. Un choix plus facile pour les travailleurs de Suisse — relativement protégés du chômage — que pour ceux d'autres pays, notamment du tiers monde. Un choix d'autant plus facile que la division internationale du travail — digne d'un profond questionnement qui n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour de cette table ronde — impose à la Suisse des technologies avancées et des productions à haute valeur ajoutée, plus légères en termes d'environnement.

J'ai été très touchée par cette constatation de M. Robert Hainard: «Nous sommes tentés de nous croire d'une autre espèce que les autres, nous sommes tentés de nous croire hors du monde». C'est le rôle de notre génération de réintégrer l'humanité dans la planète. Dans ce sens, le respect de celle et de celui qui travaillent, le respect des rythmes naturels de la vie sont aussi de l'écologie. La lutte contre le travail de nuit, contre les cadences folles, pour le repos hebdomadaire, sont autant de manifestations d'un refus de la croissance sans frein et d'une reconnaissance que l'homme est un fragment de la nature. Une écologie qui n'en tiendrait pas compte, qui se féliciterait par exemple d'une utilisation intensive des machines au prix d'une usure des êtres humains, serait une fausse écologie, une écologie perverse. Comme le serait le refus d'une route de contournement d'un village, si elle permet de sauver la vie — et même la qualité et la liberté des jeux — d'un enfant.